

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers 2020



CONTENU	1
PRESENTATION.....	2
1. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE.....	3
2. LES MODES DE COLLECTE.....	5
3. ORGANISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE	9
3.1 DE JANVIER À JUIN 2020.....	9
3.1 DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020	13
3.PERSONNEL DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	15
3.1 ORGANIGRAMME DE JANVIER À JUIN 2020.....	15
3.2 ORGANIGRAMME DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020	16
3.LE PARC AUTOMOBILE DE LA RÉGIE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020.....	17
3.LES DÉCHÈTERIES	18
3.1 LA DÉCHÈTERIE DE CONTREXÉVILLE.....	18
3.1 LA DÉCHÈTERIE DE VAUDONCOURT.....	20
3.1 LA DÉCHÈTERIE DE REMONCOURT.....	22
3.LES TONNAGES	24
3.1 LES TONNAGES MENSUELS DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2020	24
3.2 ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 2015 À 2020.....	25
3.3 ÉVOLUTION DU TONNAGE MENSUEL DES GROS OBJETS DES DECHETERIES EN 2020	26
3.4 ÉVOLUTION DU TONNAGE DES GROS OBJETS DES DECHETERIES DE 2015 A 2020.....	27
3.5 ÉVOLUTION DU POIDS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES GROS OBJETS PAR HABITANT PAR AN	28
3.6 LES TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES SECS EN 2020.....	30
3.7 ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES SECS DE 2015 À 2020.....	31
3.8 ÉVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT DES DECHETS RECYCLABLES SECS DE 2015 À 2020.....	32
3.9 ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DES DÉCHETS RECYCLABLES SECS 2020.....	33
3.10 LES TONNAGES DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES EN 2020.....	34
3.11 ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES DE 2019 À 2020.....	35
3.12 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES EN 2020	36
3.13 NOMBRE DE ROTATION DES BENNES DES DECHETERIES DE 2019 À 2020	37
3.14 FRÉQUENTATION PAR MOIS DES DECHETERIES EN 2020	38
3.15 ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE 2018 À 2019	39
3.16 MOYENNE DE LA FREQUENTATION PAR DÉCHÈTERIE PAR MOIS	40
3.17 LE PARC DE CONTENEURS À VERRE.....	41
3.18 LE PARC DE CONTENEURS À VERRE EN 2020	42
3.19 ÉVOLUTION DU TONNAGE DU VERRE EN PAV DE 2016 À 2020	43
3.20 LE TONNAGE DU VERRE PAR COMMUNE DE 2019 À 2020.....	44
4. BILAN DES TONNAGES DES DÉCHÈTS MÉNAGÈRS.....	45
4. INDICATEURS FINANCIERS.....	46
4.1 MATRICE STANDARD DE PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS.....	46

RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 SUR L'ÉLIMINATION DES DECHETS

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets prévoit que le Président d'une structure intercommunale présente à son conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2004 précise les modalités d'élaboration et de présentation de ce rapport et donne la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

Pour la collecte des déchets des ménages :

- ↳ Le territoire et la population desservis
- ↳ Le fonctionnement des collectes
- ↳ La fréquence des collectes
- ↳ Le fonctionnement de la collecte sélective
- ↳ Le fonctionnement de la déchèterie
- ↳ Les volumes de déchets collectés et traités, toutes collectes confondues

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

- ↳ Les modalités de financement du service
- ↳ Le montant annuel des dépenses du service
- ↳ Le montant des différentes prestations

1. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE

La Communauté de Communes Terre d'Eau est composée de 45 communes dont deux villes. Elle collecte les déchets ménagers et assimilés produits par les usagers et les professionnels de son territoire.

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes Terre d'Eau gère la compétence de collecte des déchets ménagers et a transféré la compétence de traitement des déchets ménagers assimilés à EVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation par l'Innovation et l'Action).

Le service des déchets ménagers est financé d'une part par la **TEOM** (Taxe sur l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères) qui figure sur l'avis d'imposition foncier et d'autre part ,pour ce qui concerne les déchets des professionnels et des administrations, par la **Redevance Spéciale**.

Carte du territoire



Population par commune

(Source : Insee)

Communauté de Communes Terre d'Eau	Population totale au 01/01/2017	Population totale au 01/01/2018 (dernier recensement connu)
Aingeville	69	65
Aulnois	160	159
Auzainvilliers	225	225
Bazoilles-et-Ménil	126	125
Beaufremont	92	93
Belmont-sur-Vair	109	116
Bulgnéville	1 587	1597
Contrexéville	3 533	3501
Crainvilliers	177	174
Dombrot-sur-Vair	262	259
Domèvre-sous-Montfort	60	60
Domjulien	192	185
Estrennes	94	94
Gemmelaincourt	162	163
Gendreville	108	105
Hagnéville-et-Roncourt	90	90
Haréville	496	491
Houécourt	440	442
Malaincourt	96	92
Mandres-sur-Vair	573	581
Médonville	80	87
Monthureux-le-Sec	173	170
Morville	52	52
Neuveville-sous-Montfort (La)	177	183
Norroy	237	234
Offroicourt	150	153
Parey-sous-Montfort	146	149
Remoncourt	621	638
Rozerotte	200	196
Saint-Ouen-lès-Parey	489	491
Saint-Remimont	251	242
Sandaucourt	186	185
Saulxures-lès-Bulgnéville	258	252
Sauville	193	192
Suriauville	216	218
They-sous-Montfort	133	130
Thuillières	136	128
Urville	61	58
Vacheresse-et-la-Rouillie (La)	137	133
Valfroicourt	254	254
Valleroy-le-Sec	174	180
Vaudoncourt	166	165
Vittel	5 334	5372
Viviers-lès-Offroicourt	28	32
Vrécourt	377	382
TOTAL	18 880	18 893

2. LES MODES DE COLLECTE

➤ De janvier 2017 à juillet 2020 :

Deux modes de collecte en Porte-à-Porte : la régie et la prestation

Le service de collecte était assuré en **régie*** pour 12 communes et par un **prestataire privé**, Suez Environnement, pour 33 communes.

La collecte en régie se composait de 7 agents (3 chauffeurs, 3 ripeurs et 1 chauffeur/ripeur) et quatre camions de collecte dont un camion "mulet" (pour remplacer les camions en panne)

**Régie : Il s'agit du mode de gestion où la collectivité territoriale exerce directement la compétence déchet à travers un service dédié, appelé régie qui gère techniquement et financièrement le service déchet sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité territoriale.*

➤ Depuis le 1^{er} juillet 2020 :

Un seul mode de collecte en Porte-à-Porte : La prestation

La Communauté de communes a décidé de confier la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés produits sur l'ensemble de son territoire à un prestataire privé.

Elle a donc publié en mars 2020 un appel d'offres pour une collecte des déchets ménagers et assimilés en Porte-à-porte d'une durée de 5 ans ferme et 2 ans de Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) comportant 3 lots :

- Lot 1 : collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des recyclables secs hors verre
- Lot 2 : collecte en porte-à-porte des biodéchets
- Lot 3 : collecte en porte-à-porte des cartons des professionnels

Le lot 1 et le lot 2 ont été attribués à l'entreprise Suez Environnement.

Le lot 3 a été attribué à la société Eco déchet (69). Mais cette dernière a décidé de décliner l'offre en évoquant des raisons économiques et techniques car l'offre prenait en considération l'éventualité d'attribution d'autres lots.

La Communauté de Communes a donc contracté ,à l'issue de l'appel d'offres, un marché négocié d'une durée d'un an avec Suez.

Le personnel affecté à la régie (composé de 7 agents de collecte) a été détaché vers le prestataire SUEZ ENVIRONNEMENT pour toute la durée du marché, conformément aux orientations validées par le conseil communautaire à l'issue de l'étude d'optimisation de la gestion du service des déchets ménagers réalisée en 2019 par AJBD.

Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours (C0.5) sur les 43 communes rurales et chaque semaine sur les 2 villes Vittel et Contrexéville (C1).

Renouvellement du parc de bacs ordures ménagères :

La Communauté de Communes a remplacé tous les anciens bacs des usagers du territoire de l'ex Communauté de Communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny par des bacs pucés.

Les bacs d'ordures ménagères des usagers du territoire de l'ex Communauté de Communes Contrexéville-Vittel, dont le foyer se compose de 3 personnes et plus, ont été remplacés par des bacs plus volumineux selon la grille de dotation qui a été redéfinie (voir ci-dessous).

Ces bacs ont été distribués à chaque domicile des habitants de novembre à décembre 2020 par la société SULO dans le cadre d'un marché de distribution et fourniture des bacs

La grille de dotation des bacs ordures ménagères :

HABITAT INDIVIDUEL			
Composition foyers	Collecte en C05 (petites)	Collecte en C1 (Contrexéville et Vittel)	
1 à 2 personnes	1 bac de 120L	1 à 4 personnes	1 bac de 120L
3 pers et +	1 bac de 240L	5 pers et +	1 bac de 240L
HABITAT COLLECTIF			
2 logements	1 bac de 360L	2 logements	1 bac de 180L
3 logements	2 bacs de 240L = 480L	3 logements	1 bac de 240L
4 à 5 logements	3 bacs de 240L = 720L	4 à 5 logements	1 bac de 360L
6 à 7 logements	2 bacs de 660L = 1320L	6 à 7 logements	1 bac de 660L
8 à 9 logements	4 bacs de 360L = 1440L	8 à 9 logements	2 bacs de 360L = 720L
10 à 11 logements	2 bacs de 660L + 2 bacs de 240L =	10 à 11 logements	1 bac de 660L + 1 bac de 240L = 900L
12 à 14 logements		12 à 14 logements	3 bacs de 360L = 1080L
15 à 16 logements		15 à 16 logements	2 bacs de 660L = 1320L
17 à 20 logements		17 à 20 logements	2 bacs de 660L + 1 bac de 360L = 1680L

Remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes :

La Communauté de Communes a décidé de remplacer les sacs jaunes par des bacs jaunes afin de faciliter le geste du tri des déchets recyclables secs et de préparer la mise en place des nouvelles consignes de tri de plastiques prévue au 1^{er} juillet 2020 et reportée au 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du marché de fourniture de bacs, la société Sulo a distribué des bacs jaunes à tous les habitants du territoire (excepté les usagers de la rue de Verdun, rue St Martin, rue Maréchal Mangin à Vittel).

La taille du bac jaune attribué à l'usager varie selon la fréquence de collecte :

Les usagers des 43 communes rurales collectés une fois tous les quinze jours ont reçu un bac jaune de 240 litres et ceux des deux villes de Contrexéville et Vittel collectés une fois par semaine, un bac de 180 litres. (Voir la grille de dotation ci-dessous.)

La taille des bacs jaunes attribués dans les habitats collectifs varie selon le nombre de logements. (Voir la grille de dotation ci-dessous.)

La grille de dotation des bacs jaunes :

BAC JAUNE			
	Collecte en C05 (43 communes rurales)	Collecte en C1 (Contrexéville et Vittel)	
HABITAT INDIVIDUEL			
Quel que soit la taille du foyer	1 bac de 240L	Quel que soit la taille du foyer	1 bac de 180L
HABITAT COLLECTIF			
2 logements	2 bacs de 240L = 480L	2 logements	1 bac de 240L
3 logements	2 bacs de 360L = 720 L	3 logements	1 bac de 360L
4 à 5 logements	4 bacs de 240L = 960L	4 à 5 logements	2 bacs de 240L = 480L
6 à 7 logements	4 bacs de 360L = 1440L	6 à 7 logements	2 bacs de 360L = 720L
8 à 9 logements	6 bacs de 360L = 2160L	8 à 9 logements	3 bacs de 360L = 1080L
10 à 11 logements		10 à 11 logements	3 bacs de 360L = 1080L
12 à 14 logements		12 à 14 logements	3 bacs de 360L = 1080L
15 à 16 logements		15 à 16 logements	4 bacs de 360L = 1440L
17 à 24 logements		17 à 24 logements	4 bacs de 360L = 1440L

Evolution de la collecte des cartons des professionnels :

Les professionnels situés sur les communes rurales de l'ex Communauté de Communes Contrexéville-Vittel ne bénéficient plus de collecte de carton en raison du coût induit et de la faible quantité collectée. Les professionnels peuvent déposer les cartons gratuitement à la déchèterie de Contrexéville.

Les professionnels de Vittel et de Contrexéville disposent toujours d'une collecte de carton hebdomadaire et sont équipés de bacs 660 litres à couvercle marron selon leurs besoins.

Maintien de la collecte des biodéchets des habitants et professionnels des deux villes de Contrexéville et Vittel :

Les biodéchets produits par les usagers des habitats individuels et les professionnels des deux villes de Contrexéville et Vittel sont toujours collectés chaque semaine.

Les professionnels de ces villes bénéficient toujours d'une deuxième collecte par semaine.

3. ORGANISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE

3.1 DE JANVIER À JUIN 2020

En régie

Jour de collecte des déchets ménagers dans les 12 communes de l'ex CC Contrexéville Vittel

ORDURES MENAGERES		
Lundi	O1	OM Vittel secteur bleu et PP OM Vittel
Lundi	O6	OM Contrexéville secteur 1, PP OM sur Contrexéville et Outrancourt
Lundi	O11	OM Contrexéville secteur 2 et PP OM Vittel
Mardi	O7	PP OM Vittel et Contrexéville, OM Vittel secteur blanc, Norroy et Mandres
Mercredi	O8	PP OM Vittel et Contrexéville, OM Vittel sur une partie du secteur rose, Haréville, La Neuveville et They sous Montfort
Mercredi	O13	OM Vittel sur une partie du secteur rose
Jeudi	O14	OM Vittel secteur jaune, PP OM Vittel et Contrexéville, Suriauville et Crainvilliers
Vendredi	O5	OM Vittel secteur vert et PP OM Vittel et Contrexéville, Monthureux, Valleroy et Thuillières
SACS JAUNES		
Mercredi Semaine impaire	J3	SJ Vittel secteurs rose et vert, Monthureux, Valleroy et Thuillières
Mercredi semaine paire	J3'	SJ Vittel secteurs rose et vert, Haréville et la Neuveville
Jeudi Semaine impaire	J9	SJ Vittel secteurs bleu et jaune, They sous Montfort, Crainvilliers et Suriauville
Jeudi Semaine paire	J9'	SJ Vittel secteurs bleu et jaune, Norroy et Mandres
Vendredi	J15	SJ Contrexéville
BIODECHETS		
Mardi	B2	BIO Contrexéville et PP BIO Contrexéville
Mardi	B12	BIO Vittel secteur bleu et PP BIO Vittel
Vendredi	B10	BIO Vittel secteurs rose, jaune et vert et PP BIO Vittel et Contrexéville
CARTONS		
Jeudi	C4	CARTON des professionnels

En prestation

Jours de collecte des déchets ménagers dans les 33 communes de l'ex CCBXB

ORDURES MENAGERES		
Lundi	Bazoilles et Ménil, Domèvre sous Montfort, Estrennes, Offroicourt, Remoncourt, Rozerotte et Ménil, Valfroicourt, Viviers les Offroicourt	
Mardi	Aulnois, Beaufremont, Bulgnéville, Hagnéville et Roncourt, Morville, Vaudoncourt	
Mercredi	Aingeville, Gendreville, Malaincourt, Médonville, La Vacheresse et la Rouillie, Saint Ouen les Parey, Saulxures les Bulgnéville, Sauville, Urville, Vrécourt	
Jeudi	Auzainvilliers, Belmont sur Vair, Dombrot sur Vair, Domjulien, Gemmelaincourt, Houécourt, Parey sous Montfort, Saint Remimont, Sandaucourt	
SACS JAUNES		
	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
Lundi	Bazoilles et Ménil, Domèvre sous Montfort, Estrennes, Offroicourt, Viviers les Offroicourt	Remoncourt, Rozerotte et Ménil, Valfroicourt
Mardi	Aulnois, Beaufremont, Hagnéville et Roncourt, Morville, Vaudoncourt	Bulgnéville
Mercredi	Aingeville, Gendreville, Malaincourt, Médonville, Sauville, Urville, Vrécourt	La Vacheresse et la Rouillie, Saint Ouen les Parey, Saulxures les Bulgnéville
Jeudi	Domjulien, Gemmelaincourt, Houécourt, Parey sous Montfort,	Auzainvilliers, Belmont sur Vair, Dombrot sur Vair, Saint Remimont, Sandaucourt

3.1 DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020

Jours de collecte des déchets ménagers dans les 43 communes de la CCTE :

ORDURES MENAGERES ET BACS JAUNES		
	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
Mardi	Monthureux le Sec, Rozerotte, Thuillères, Valfroicourt, Valleroy le Sec, Bazoilles et Ménil, Domèvre sous Montfort, Domjulien, Estrennes, La Neuveville sous Montfort, Offroicourt, Viviers les Offroicourt	Haréville, Remoncourt, Gemmelaincourt, Houécourt, Parey-sous-Montfort, Saint-Remimont, They-sous-Monfort
Jeudi	Aingeville, Auzainvilliers, Beaufremont, Belmont sur Vair, Dombrot sur Vair, Gendreville, Malaincourt, Mandres sur Vair, Médonville, Urville, Vrécourt	Aulnois, Bulgnéville, Hagneville et Roncourt, Morville, Sandaucourt et Vaudoncourt
Vendredi	La Vacheresse et la Rouillie, Saint Ouen les Parey, Sauville	Crainvilliers, Norroy, Saulxures les Bulgnéville, Suriauville

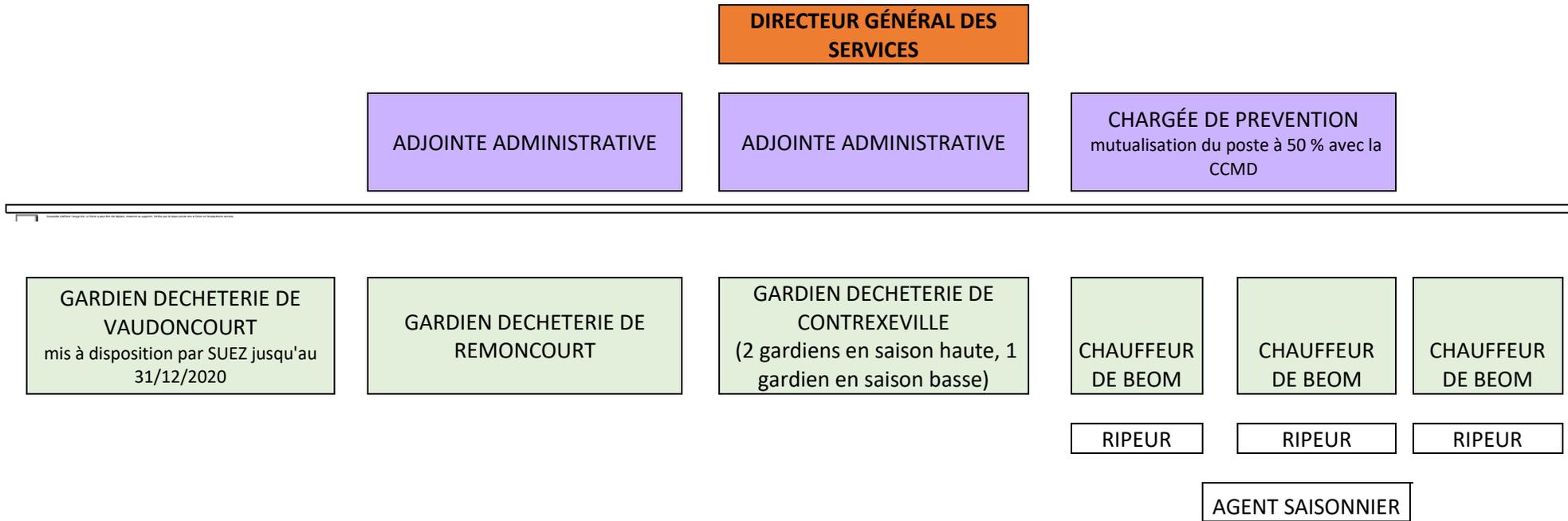
Jours de collecte des déchets ménagers dans les 2 villes de Contrexéville et Vittel :

ORDURES MENAGERES ET BACS JAUNES	
Lundi	Contrexéville
Mercredi	Vittel Secteur 1 (bleu) et secteur 2 (rose)
Vendredi	Vittel Secteur 3 (vert)
BIODECHETS	
Lundi	Vittel Secteur 1 (bleu)
Mardi	Contrexéville et des professionnels de Vittel*
Vendredi	Vittel Secteur 2 (rose) et 3 (vert) et des professionnels de Contrexéville*
CARTONS DES PROFESSIONNELS	
Jeudi	Contrexéville et Vittel

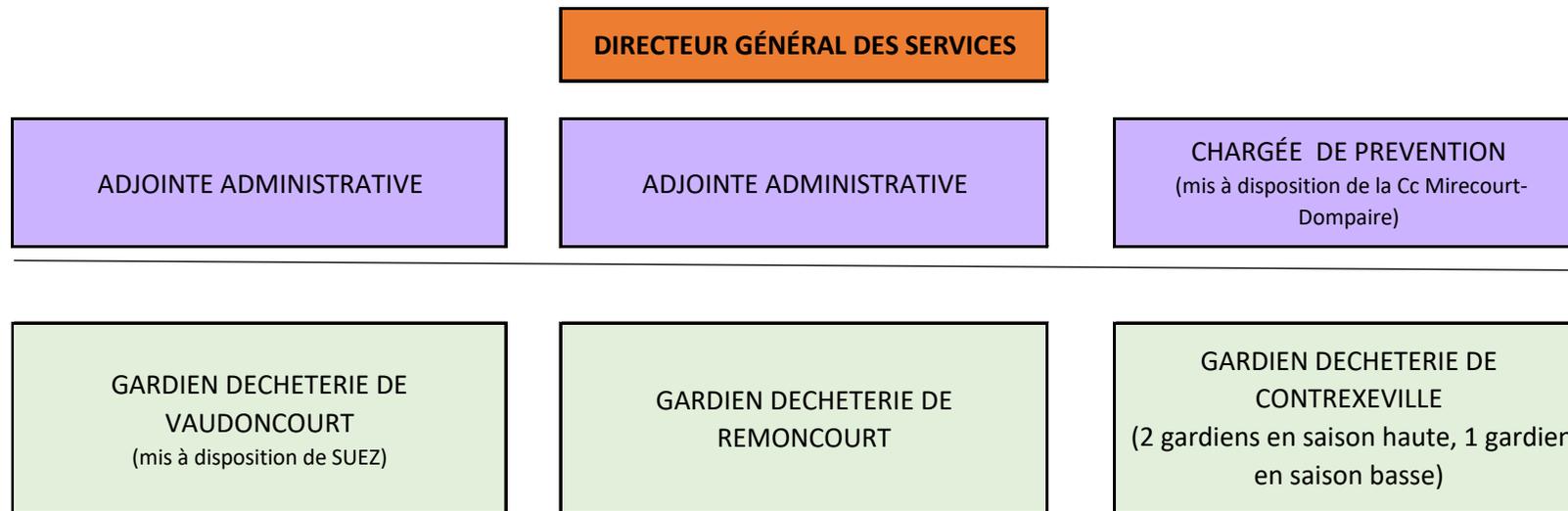
*Certains professionnels produisant beaucoup de déchets alimentaires bénéficient d'une deuxième collecte de biodéchets (le mardi et le vendredi).

3.PERSONNEL DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 ORGANIGRAMME DE JANVIER À JUIN 2020



3.2 ORGANIGRAMME DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020



3. LE PARC AUTOMOBILE DE LA RÉGIE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020

	PTAC	CHASSIS	CAISSON	LEVE-CONTENEURS	OBSERVATIONS
BEOM de secours (EW-473-WT)	19 t	RENAULT	OMB SEMAT	LC maxi duo	Véhicule reconditionné et remis en service en février 2007 à Contrexéville après changement des caissons et lève-conteneurs (1 ^{ère} mise en circulation le 26/11/1997)
BEOM OLYMPUS Eurovoirie (ED397NK)	26 t	MAN	EUROVOIRIE	TERBERG	Véhicule mis en service en juin 2016 pour tout type de collectes
BEOM OLYMPUS Eurovoirie (DF347MY)	26 t	MAN	EUROVOIRIE	TERBERG	Véhicule mis en service en mai 2014 pour tout type de collectes
BEOM OLYMPUS Eurovoirie (EN-944-LD)	26t	MAN	EUROVOIRIE	TERBERG	Véhicule mis en service en juin 2017 pour tout type de collectes

L'entretien des véhicules est assuré par :

- AOM Services pour les caissons (prestataire itinérant)
- Garage Tocquard à Biécourt
- Garage Robert à Vagney

Les contrôles trimestriels (réglementaires) des bennes sont assurés de manière alternée par les sociétés :

- Apave
- Semat



3.LES DÉCHÈTERIES

Les habitants de la Communauté de Communes Terre d'Eau ont accès à 3 déchèteries :

- La déchèterie de Contrexéville, Ancienne route de Bulgnéville 88140 Contrexéville
- La déchèterie de Remoncourt, Route Départementale 3 88800 Remoncourt
- La déchèterie de Vaudoncourt, Route de Bulgnéville, 88140 Vaudoncourt

3.1 LA DÉCHÈTERIE DE CONTREXÉVILLE

Les horaires de la déchèterie de Contrexéville

Déchèterie de CONTREXÉVILLE				
Ancienne route de Bulgnéville, 88140 Contrexéville				
	ÉTÉ (à partir du dernier dimanche de mars)		HIVER (à partir du dernier dimanche d'octobre)	
	Matin	Après - midi	Matin	Après-midi
Lundi		14:00-18:30		14:00-17:00
Mardi	08:30-12:00		09:00-12:00	
Mercredi	08:30-12:00		09:00-12:00	
Jeudi				
Vendredi	08:30-12:00		09:00-12:00	
Samedi	08:30-12:00		09:00-12:00	

Fonctionnement de la déchèterie de Contrexéville

La déchèterie de Contrexéville est gérée en 2020 par deux gardiens de déchèterie, dont un qui n'intervient que sur la période d'été.

La CCTE a fait l'acquisition d'un compacteur en avril 2017. Celui-ci permet de déplacer et de compacter les bennes afin d'augmenter le volume des déchets dans celles-ci et de diminuer les rotations.

La déchèterie accueille les professionnels dans le cadre du dispositif départemental SOVODEB.

Les déchets acceptés

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'amiante n'est plus acceptée à la déchèterie de Contrexéville.

Déchets acceptés :



DÉCHETS VERTS

Branches, tailles de haie, souches
Tontes (gazon), feuilles, végétaux « mous »
(déchets de jardin potager et d'agrément)



GRAVATS

Terres, pierres, briques, tuiles, moellons, carrelage,
faïence, (exempts de plâtre, d'enrobés, d'amiante
liée, de bois, de plastique, de métaux, ...)



PAPIERS - CARTONS

Journaux-revues-magazines, annuaires, publicités,
papier d'impression et d'écriture. Cartons et
cartonnettes d'emballage obligatoirement pliés,
mandrins (servant au bobinage du papier).



VERRE

Verre creux d'emballage : bouteilles, pots, bocaux
(vides et exempts de capsule, de bouchon, de
porcelaine, de bris de vitres et de miroirs)



BOIS - PALETTES

Meubles, caisses, palettes perdues ou non
réparables, caquettes, menuiseries intérieures
et extérieures, éléments de charpente (vides
et exempts de bois traités, de verre) Palettes et
caisses bois consignées et/ou réparables



MÉTAUX

Métaux ferreux et non ferreux (sauf déchets
d'équipements électriques et électroniques et
futs)



PNEUMATIQUES

Pneumatiques VL et motos, récents, entiers
(non découpés), sans jante



ELECTROMENAGER

Réfrigérateur et congélateur. Gros électroménager
hors froid (lave-vaisselle, cuisinière, four et four
à micro-ondes, lave-linge, sèche-linge, radiateur
électrique, système de climatisation, ...). Petit
électroménager (radio, sèche cheveux...).



MATÉRIEL INFORMATIQUE

Ecrans et matériel informatique



RÉUTILISATION - RÉEMPLOI

Meubles, luminaires, vaisselle, cycles, livres, ...
susceptibles d'être réutilisés en l'état ou après
nettoyage-réparation



TEXTILES

Vêtements, sacs, chaussures
(lavés, pliés et présentés en sacs)



HUILES

Huiles et graisses usagées issues de la cuisson
des aliments, huiles de vidange à l'exception de
toute autre huile (hydraulique, de transformateur
électrique, de coupe, minérale, ...)



DÉCHETS DANGEREUX

Peintures, vernis, solvants, produits toxiques issus
du bricolage et du jardinage, bombes aérosol,
emballages souillés,



MATÉRIELS DE SOIN

Déchets piquants coupants produits par les
particuliers soumis à traitement spécifique
(diabétiques, ...)



RADIOGRAPHIES

Clichés non pliés, sans pochette et identification
du patient rendue impossible



PILES ET BATTERIES

Piles alcalines et salines, piles rechargeables,
accumulateurs, batteries, ...



LAMPES ET TUBES «NÉONS»

Lampes fluocompactes, à iodure métallique, à
sodium, ... Tubes fluorescents rectilignes



POLYSTYRÈNE

Plaques, calages, ...



TOUT VENANT

Déchets ne pouvant pas être placés dans les
autres contenants, qu'ils soient incinérables (films
en plastique, calages, ...) ou non (matelas, canapé,
plaques de plâtre, ampoules à filament, miroirs,
vitres, ...)

3.1 LA DÉCHÈTERIE DE VAUDONCOURT

Les horaires de la déchèterie de Vaudoncourt

Déchèterie de VAUDONCOURT					
Route de Bulgnéville, 88140 VAUDONCOURT					
	ÉTÉ (à partir du dernier dimanche de mars)		HIVER (à partir du dernier dimanche d'octobre)		
	Matin	Après - midi	Matin	Après-midi	
Lundi		14:30- 18:00		13:30- 17:00	
Mardi					
Mercredi	09:00- 12:00				09:00-12:00
Jeudi					
Vendredi					
Samedi	09:00- 12:00				09:00-12:00

Fonctionnement de la déchèterie de Vaudoncourt

La déchèterie est gérée par un gardien mis à disposition par SUEZ jusqu'au 31/12/2020. L'accès est interdit au professionnel.

Déchets acceptés :



Déchets verts

DÉCHETS VERTS

Branches, tailles de haie, souches
Tontes (gazon), feuilles, végétaux « mous »
(déchets de jardin potager et d'agrément)



Gravats

GRAVATS

Terres, pierres, briques, tuiles, moellons, carrelage,
faïence, (exempts de plâtre, d'enrobés, d'amiante
liée, de bois, de plastique, de métaux,...)



Papiers - Cartons

CARTONS

Cartons et
cartonnettes d'emballage obligatoirement pliés,
mandrins (servant au bobinage du papier).



Bois - Palettes

BOIS - PALETTES

Meubles, caisses, palettes perdues ou non
réparables, caquettes, menuiseries intérieures
et extérieures, éléments de charpente (vides
et exempts de bois traités, de verre) Palettes et
caisses bois consignées et/ou réparables



Métaux

MÉTAUX

Métaux ferreux et non ferreux (sauf déchets
d'équipements électriques et électroniques et futs)



Pneumatiques

PNEUMATIQUES

Pneumatiques VL et motos, récents, entiers
(non découpés), sans jante



Gros électroménager

ELECTROMENAGER

Réfrigérateur et congélateur. Gros électroménager
hors froid (lave-vaisselle, cuisinière, four et four
à micro-ondes, lave-linge, sèche-linge, radiateur
électrique, système de climatisation,...). Petit
électroménager (radio, sèche cheveux...).



Ecrans et informatique

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Ecrans et matériel informatique



Textiles

TEXTILES

Vêtements, sacs, chaussures
(lavés, pliés et présentés en sacs)



Huiles de vidange

HUILES

Huiles et graisses usagées issues de la cuisson
des aliments, huiles de vidange à l'exception de
toute autre huile (hydraulique, de transformateur
électrique, de coupe, minérale,...)



Déchets dangereux des ménages

DÉCHETS DANGEREUX

Peintures, vernis, solvants, produits toxiques issus
du bricolage et du jardinage, bombes aérosol,
emballages souillés,



Radiographies

RADIOGRAPHIES

Clichés non pliés, sans pochette et identification
du patient rendue impossible



Piles et Accumulateurs

PILES ET BATTERIES

Piles alcalines et salines, piles rechargeables,
accumulateurs, batteries,...



Lampes et tubes néons droits

LAMPES ET TUBES «NÉONS»

Lampes fluocompactes, à iodure métallique, à
sodium, ... Tubes fluorescents rectilignes



Polystyrène

POLYSTYRÈNE

Plaques, calages,....



Tout venant

TOUT VENANT

Déchets ne pouvant pas être placés dans les
autres contenants, qu'ils soient incinérables (films
en plastique, calages,...) ou non (matelas, canapé,
plaques de plâtre, ampoules à filament, miroirs,
vitres, ...)

3.1 LA DÉCHÈTERIE DE REMONCOURT

Les horaires de la déchèterie de Remoncourt

Déchèterie de REMONCOURT				
Route départementale 3, 88800 REMONCOURT				
	ÉTÉ (à partir du dernier dimanche de mars)		HIVER (à partir du dernier dimanche d'octobre)	
	Matin	Après - midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi				
Mercredi	10:00-12:00	14:00-18:00	10:00-12:00	13:00-17:00
Jeudi				
Vendredi				
Samedi	10:00-12:00		10:00-12:00	

Fonctionnement de la déchèterie de Vaudoncourt

La déchèterie de Remoncourt est gérée par un gardien. L'accès est interdit aux professionnels.

Déchets acceptés :



Déchets verts

DÉCHETS VERTS

Branches, tailles de haie, souches
Tontes (gazon), feuilles, végétaux « mous »
(déchets de jardin potager et d'agrément)



Gravats

GRAVATS

Terres, pierres, briques, tuiles, moellons, carrelage,
faïence, (exempts de plâtre, d'enrobés, d'amiante
liée, de bois, de plastique, de métaux,....)



Papiers - Cartons

CARTONS

Cartons et
cartonnettes d'emballage obligatoirement pliés,
mandrins (servant au bobinage du papier).



Palettes

BOIS - PALETTES

Meubles, caisses, palettes perdues ou non
réparables, caquettes, menuiseries intérieures
et extérieures, éléments de charpente (vides
et exempts de bois traités, de verre) Palettes et
caisses bois consignées et/ou réparables



Métaux

MÉTAUX

Métaux ferreux et non ferreux (sauf déchets
d'équipements électriques et électroniques et
futs)



Pneumatiques

PNEUMATIQUES

Pneumatiques VL et motos, récents, entiers
(non découpés), sans jante



Gros électroménager

ELECTROMENAGER

Réfrigérateur et congélateur. Gros électroménager
hors froid (lave-vaisselle, cuisinière, four et four
à micro-ondes, lave-linge, sèche-linge, radiateur
électrique, système de climatisation,...). Petit
électroménager (radio, sèche cheveux...).



Ecrans et informatique

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Ecrans et matériel informatique



Textiles

TEXTILES

Vêtements, sacs, chaussures
(lavés, pliés et présentés en sacs)



Huiles de vidange

HUILES

Huiles et graisses usagées issues de la cuisson
des aliments, huiles de vidange à l'exception de
toute autre huile (hydraulique, de transformateur
électrique, de coupe, minérale,...)



Déchets dangereux des ménages

DÉCHETS DANGEREUX

Peintures, vernis, solvants, produits toxiques issus
du bricolage et du jardinage, bombes aérosol,
emballages souillés,



Radiographies

RADIOGRAPHIES

Clichés non pliés, sans pochette et identification
du patient rendue impossible



Piles et Accumulateurs

PILES ET BATTERIES

Piles alcalines et salines, piles rechargeables,
accumulateurs, batteries,...



Lampes et tubes néons droits

LAMPES ET TUBES «NÉONS»

Lampes fluocompactes, à iode métallique, à
sodium, ... Tubes fluorescents rectilignes



Polystyrène

POLYSTYRÈNE

Plaques, calages,....



Tout venant

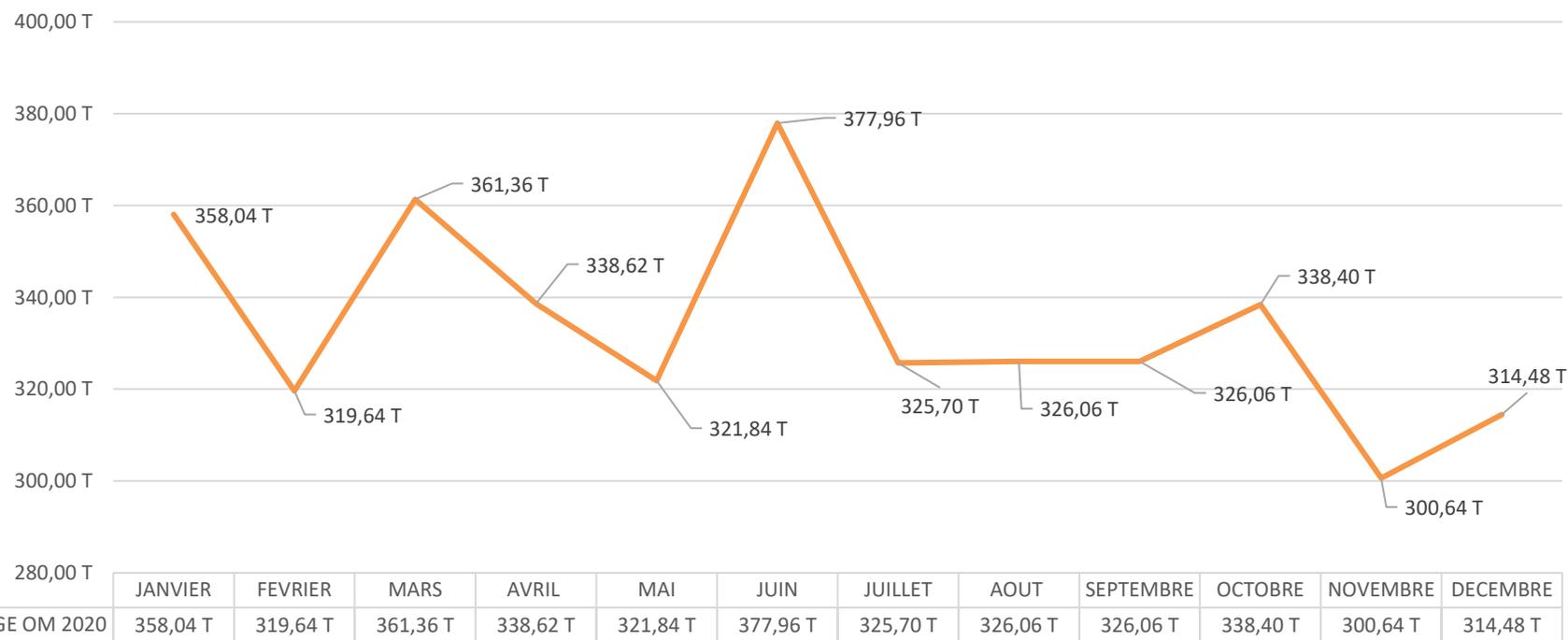
TOUT VENANT

Déchets ne pouvant pas être placés dans les
autres contenants, qu'ils soient incinérables (films
en plastique, calages,...) ou non (matelas, canapé,
plaques de plâtre, ampoules à filament, miroirs,
vitres, ...)

3.LES TONNAGES

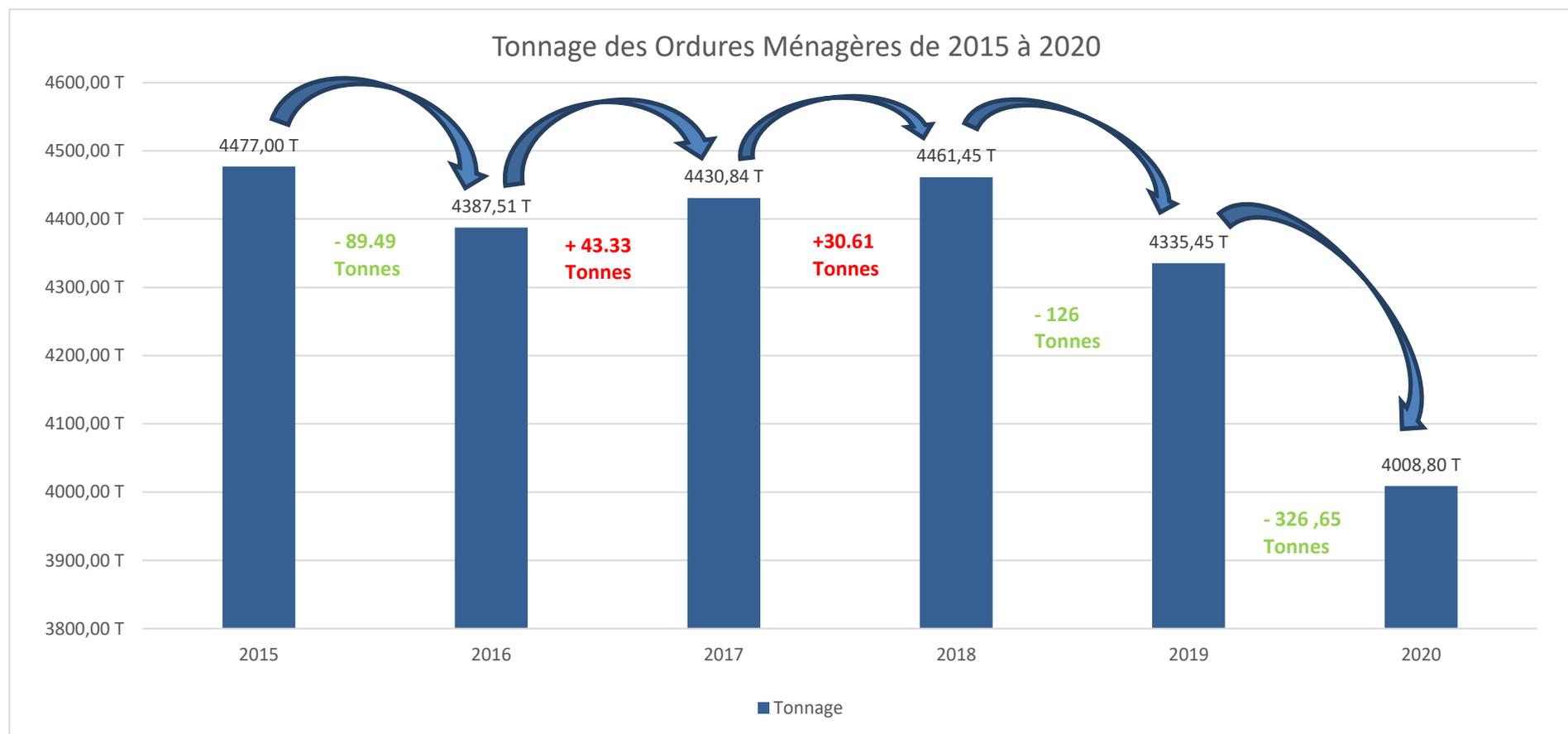
3.1 LES TONNAGES MENSUELS DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2020

Tonnage des ordures ménagères par mois en 2020



En 2020, le tonnage des OMr collectées est de **4008,80 tonnes** avec une moyenne de 334.07 tonnes par mois. La production d'ordures ménagères est irrégulière, la courbe varie fortement d'un mois à l'autre.

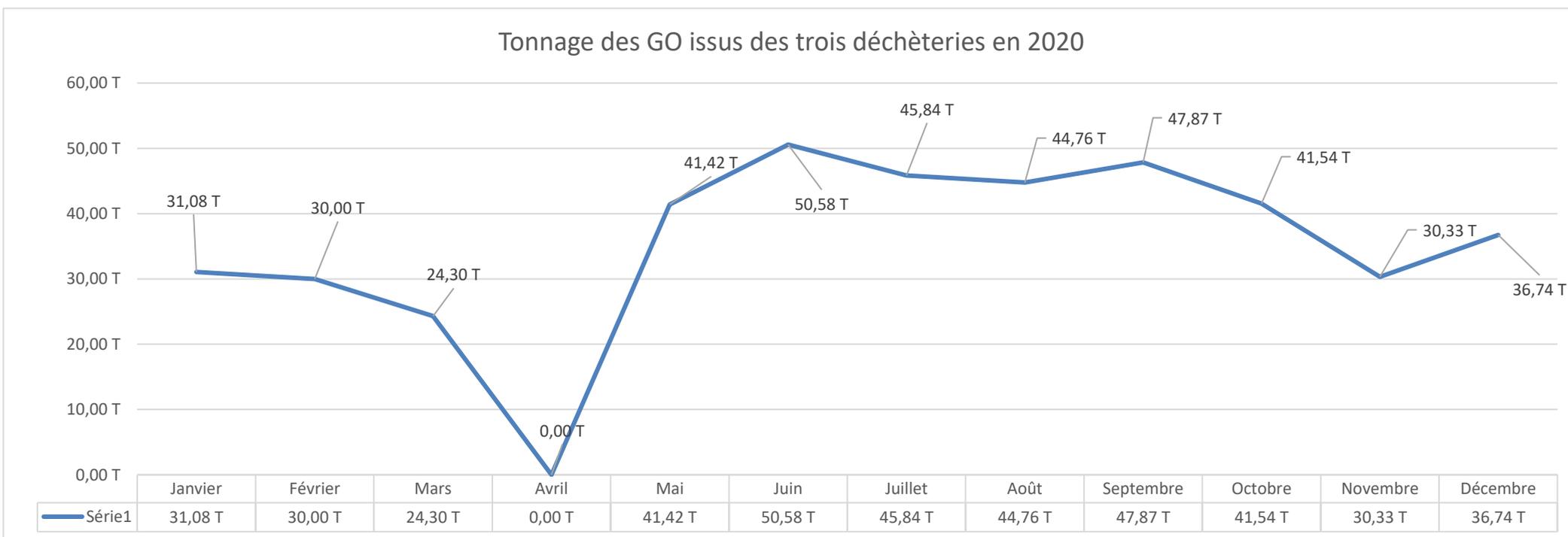
3.2 EVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 2015 À 2020



De 2015 à 2020, le tonnage des ordures ménagères a fortement baissé de 468,2 tonnes. Après avoir augmenté pendant deux années successives entre 2016 et 2018, la production des déchets ménagers a diminué ces 2 dernières années.

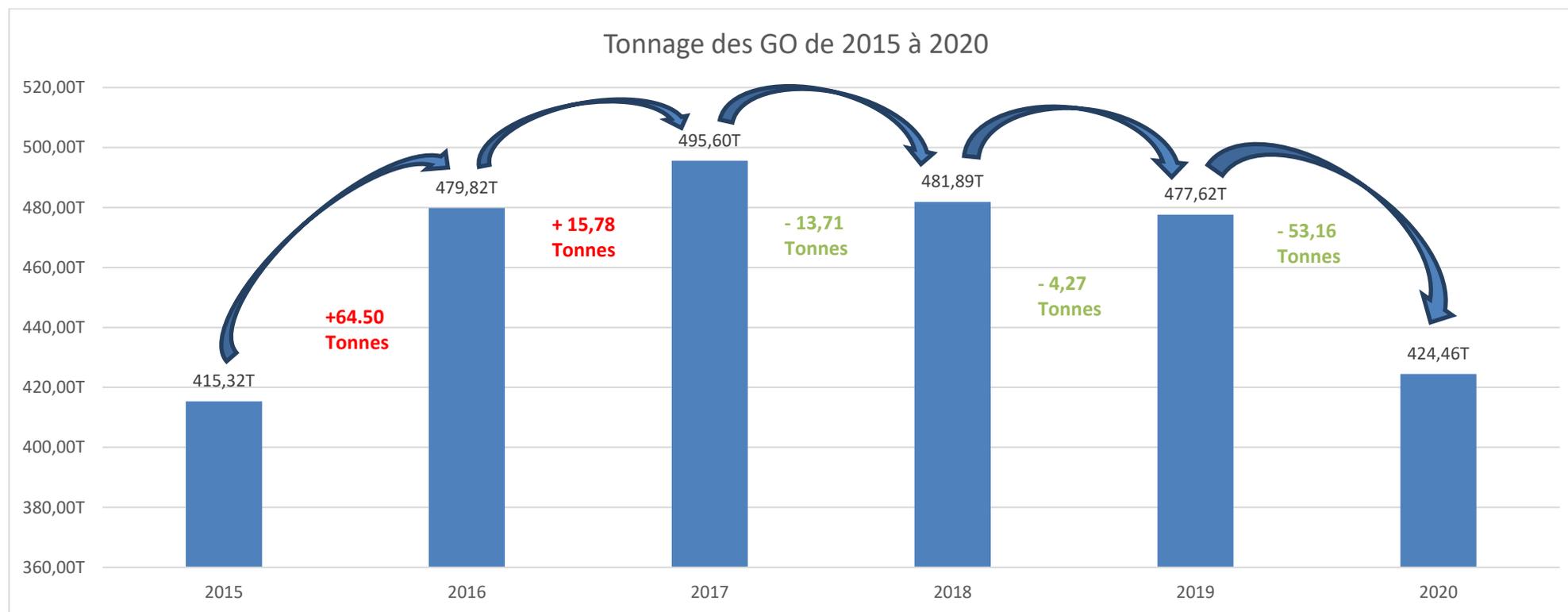
Le tonnage des déchets ménagers a diminué de 326,65 tonnes de 2019 à 2020 soit une baisse de 7,5%.

3.3 EVOLUTION DU TONNAGE MENSUEL DES GROS OBJETS DES DECHETERIES EN 2020



En 2020, le tonnage GO collecté sur les trois déchèteries est de **424,46 tonnes** soit une moyenne de 35,37 tonnes par mois. Nous observons un tonnage important de mai à octobre (avec un léger pic en juin). A noter que les déchèteries furent fermées du 17 mars au 3 mai inclus à la suite du confinement, ouvertes sur rendez-vous du 4 au 7 mai puis ouvertes librement à partir du 11 mai.

3.4 EVOLUTION DU TONNAGE DES GROS OBJETS DES DECHETERIES DE 2015 A 2020



En 2020, le tonnage des GO a légèrement augmenté de 9.14 tonnes depuis 2015 soit une hausse de 2,2 %. Mais on observe une forte baisse de 53,16 tonnes par rapport à 2019.

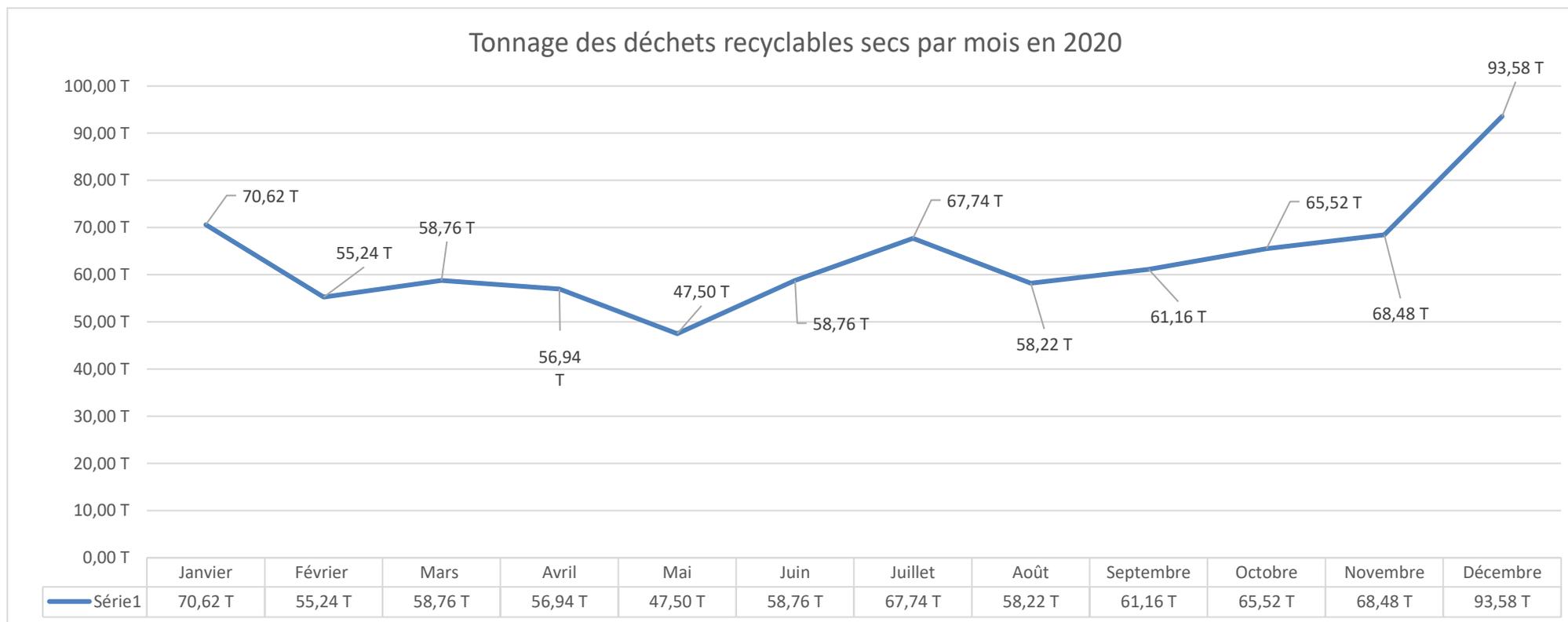
3.5 EVOLUTION DU POIDS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES GROS OBJETS PAR HABITANT PAR AN

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale	18 908	18 895	18 880	18 893	18 834	18 834
OMR KG/AN/HAB pour la collectivité	236,78 Kg	232,20 Kg	234,68 Kg	236,14 Kg	230,19 kg	212,85 Kg
OMR KG/AN/HAB au niveau départemental	215Kg	214Kg	211Kg	207 Kg	206 Kg	207 kg
GO KG/AN/HAB pour la collectivité	21,97 Kg	25,39 Kg	26,25 Kg	25,51 Kg	25,36 Kg	22,54 Kg
GO KG/AN/HAB au niveau départemental	35Kg	36Kg	37Kg	42 Kg	44 kg	37 kg
OM + GO KG/AN/HAB pour la collectivité	259 Kg	258 Kg	261 Kg	261 Kg	256 Kg	235Kg
OM +GO KG/AN/HAB au niveau départemental	250Kg	250Kg	248Kg	249Kg	250kg	244 kg



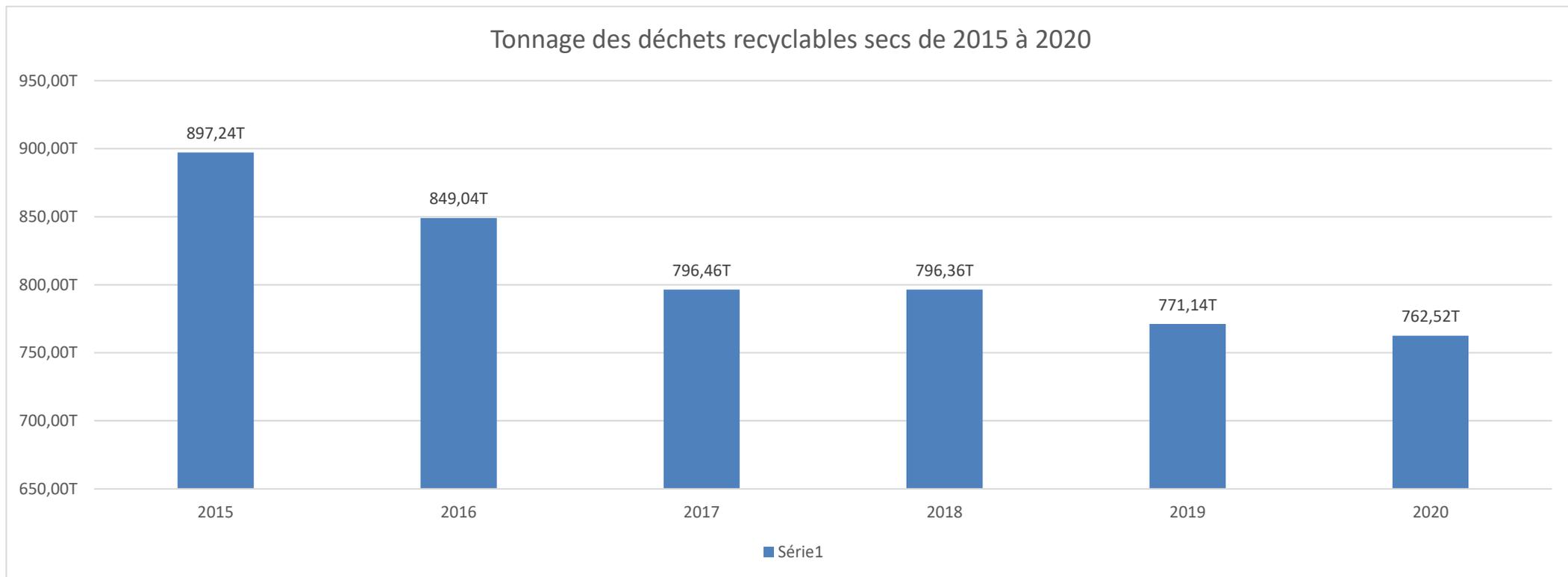
Le poids des OMR par habitant de la CCTE est légèrement supérieur à la moyenne départementale avec un écart de 6 kg/habitant. Mais celui des GO (tout-venant) est moins important que la moyenne départementale avec un écart 15 kg/habitant. La tendance est néanmoins positive de 2017 à 2020 avec - 22kg/hab/an d'OMR. L'écart avec le tonnage par rapport à la moyenne départementale se réduit, + 24 kg en 2017, + 6 kg en 2020.

3.6 LES TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES SECS EN 2020



En 2020, le tonnage des déchets recyclables secs est de **762,52 tonnes** avec une moyenne de 63,54 tonnes par mois.

3.7 EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES SECS DE 2015 À 2020

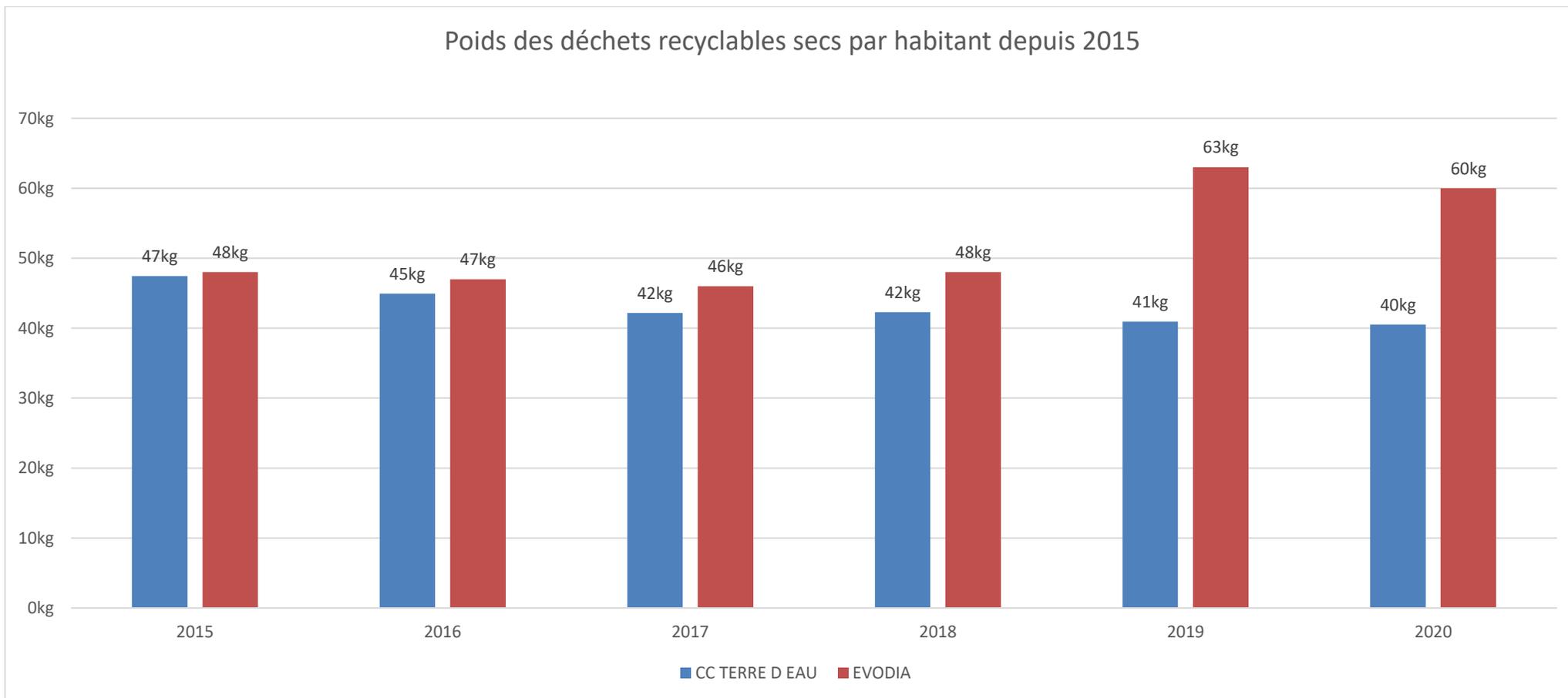


De 2019 à 2020, le tonnage issu des sacs jaunes a baissé de 8,62 tonnes. Cette diminution n'est pas liée à une baisse du tri puisque le tonnage des OMr a également baissé. Plusieurs possibilités peuvent expliquer - sauf si les raisons sont réellement attestées - cette diminution du tonnage des recyclables secs en 2020. Les habitants ont pratiqué du compostage. Ils ont réalisé des achats éco-responsables comme par exemple, l'achat de

produits locaux, l'achat en vrac. Ils ont fait des dons à des associations. Les emballages (papiers, bouteilles consignées ou autres) ont été rapportés dans les commerces.

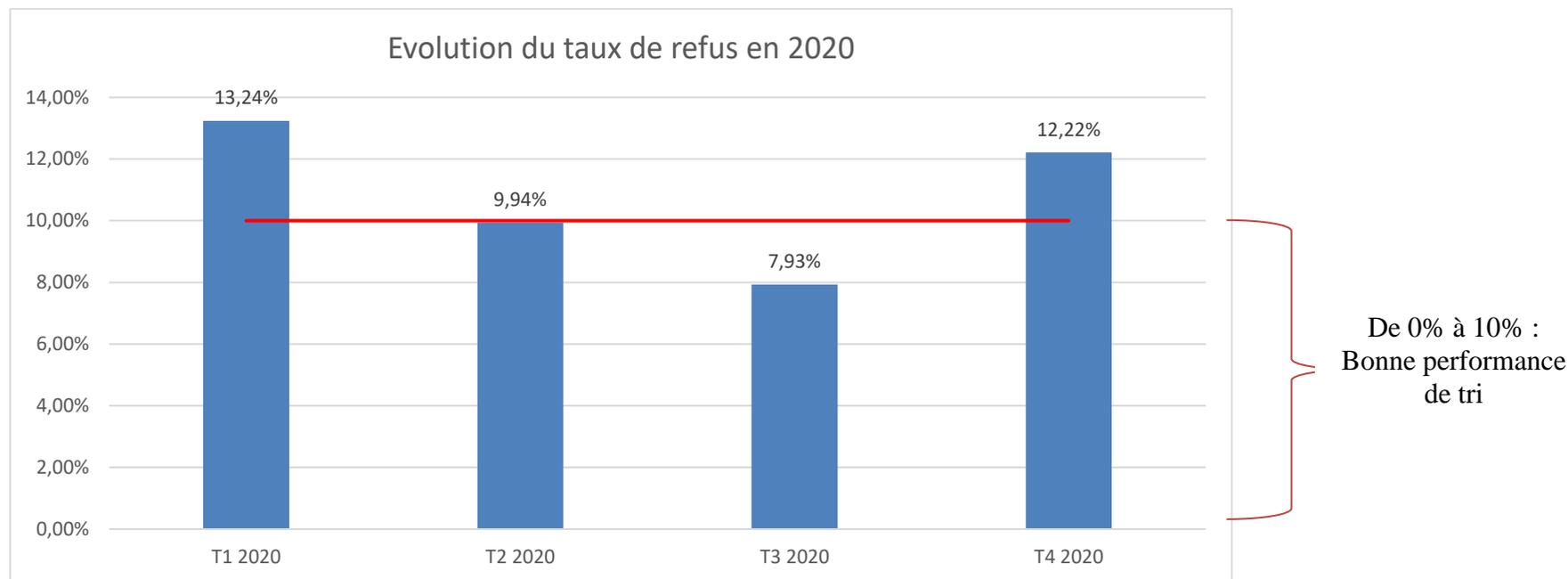
3.8 EVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT DES DECHETS RECYCLABLES SECS DE 2015 À 2020

Poids des déchets recyclables secs par habitant depuis 2015



En 2020, la production de déchets recyclables secs par habitant sur le territoire de la CTE est moins importante qu'à l'échelle d'EVODIA.

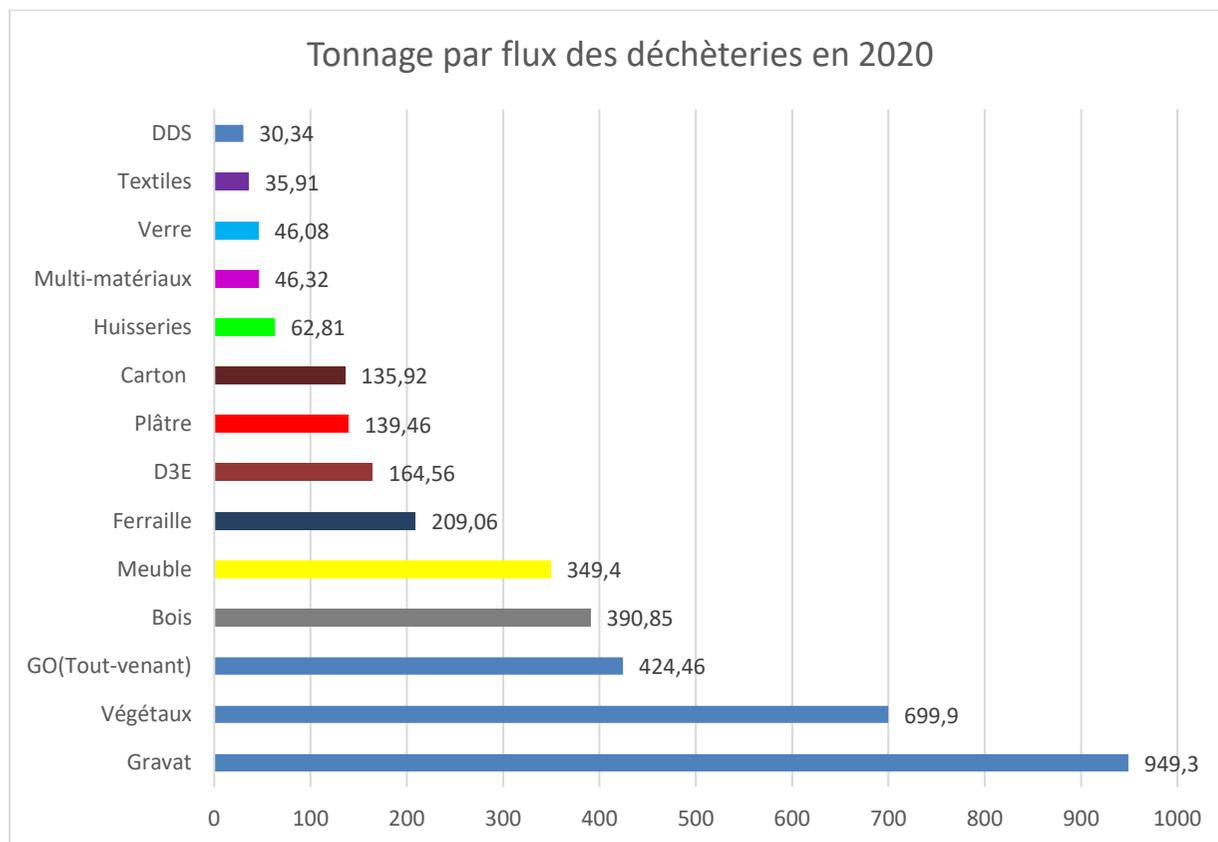
3.9 EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DES DÉCHETS RECYCLABLES SECS 2020



En 2020, il y a eu 86,77 T de refus de tri ce qui représente 4,6 kg de refus de tri par habitant (le refus de tri à l'échelle d'EVODIA est de 9 kg par habitant).

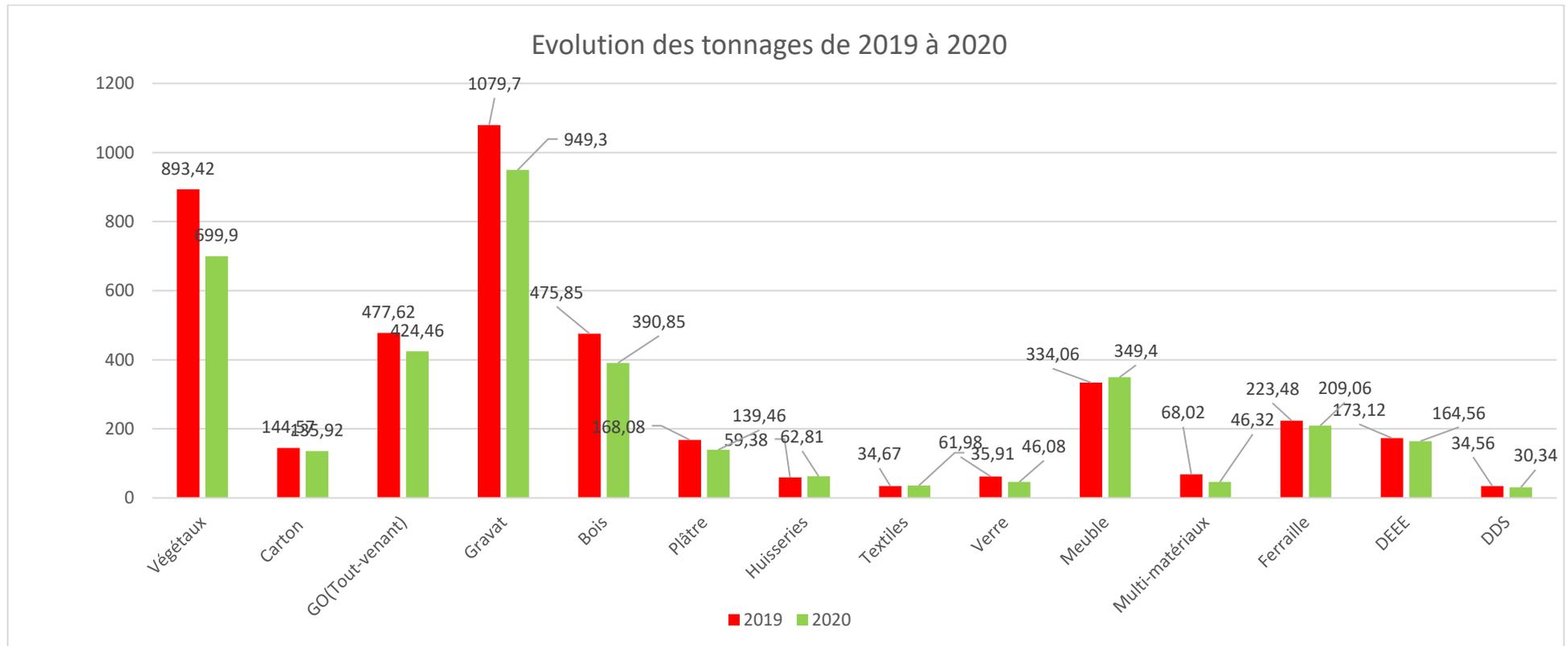
Nous pouvons constater que le taux de refus reste faible lors du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre et est plus élevé lors du 1^{er} et du 4^{ème} trimestre où ils atteignent respectivement 13 et 12 %. Lors des campagnes de caractérisation, les erreurs de tri les plus fréquentes sont des mouchoirs, des déchets non vidés ou imbriqués.

3.10 LES TONNAGES DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES EN 2020



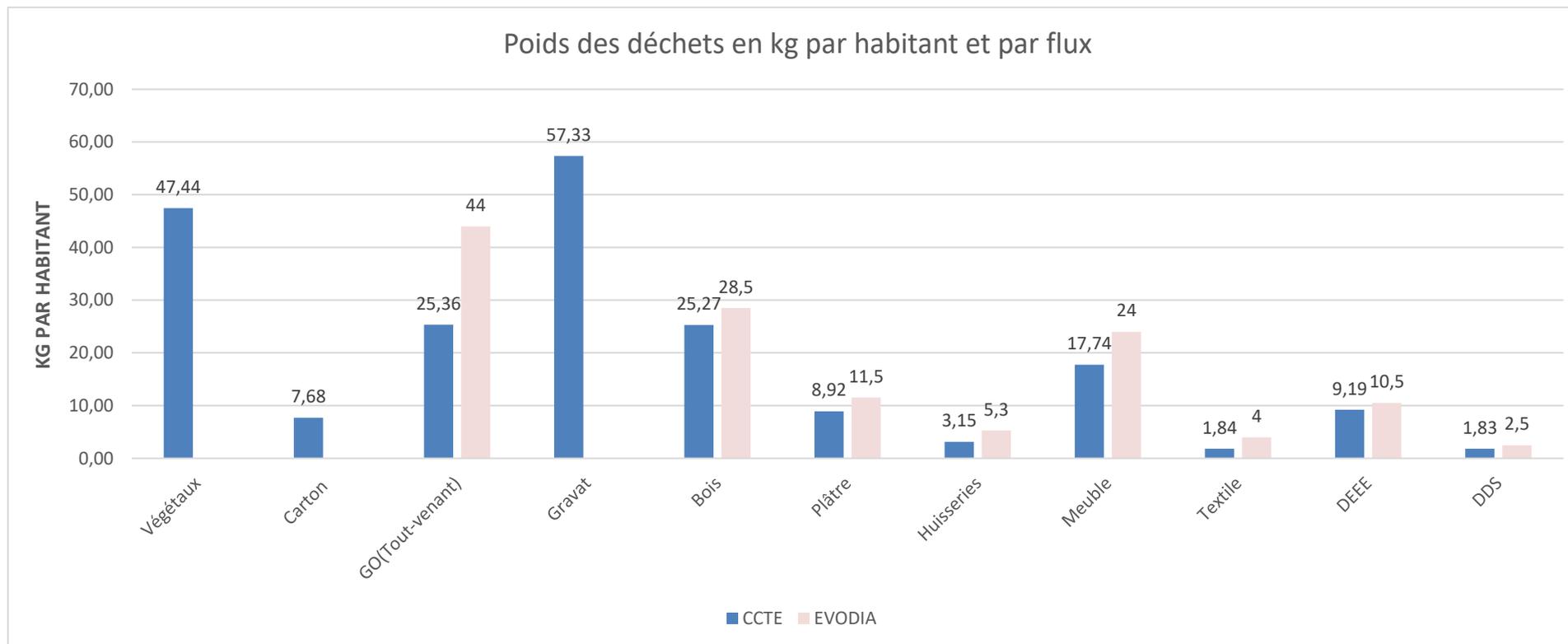
Les tonnages de déchets verts et des gravats sont les plus importants. **Ils représentent respectivement plus de 19% et 26% du total des tonnages.**

3.11 EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES DE 2019 À 2020



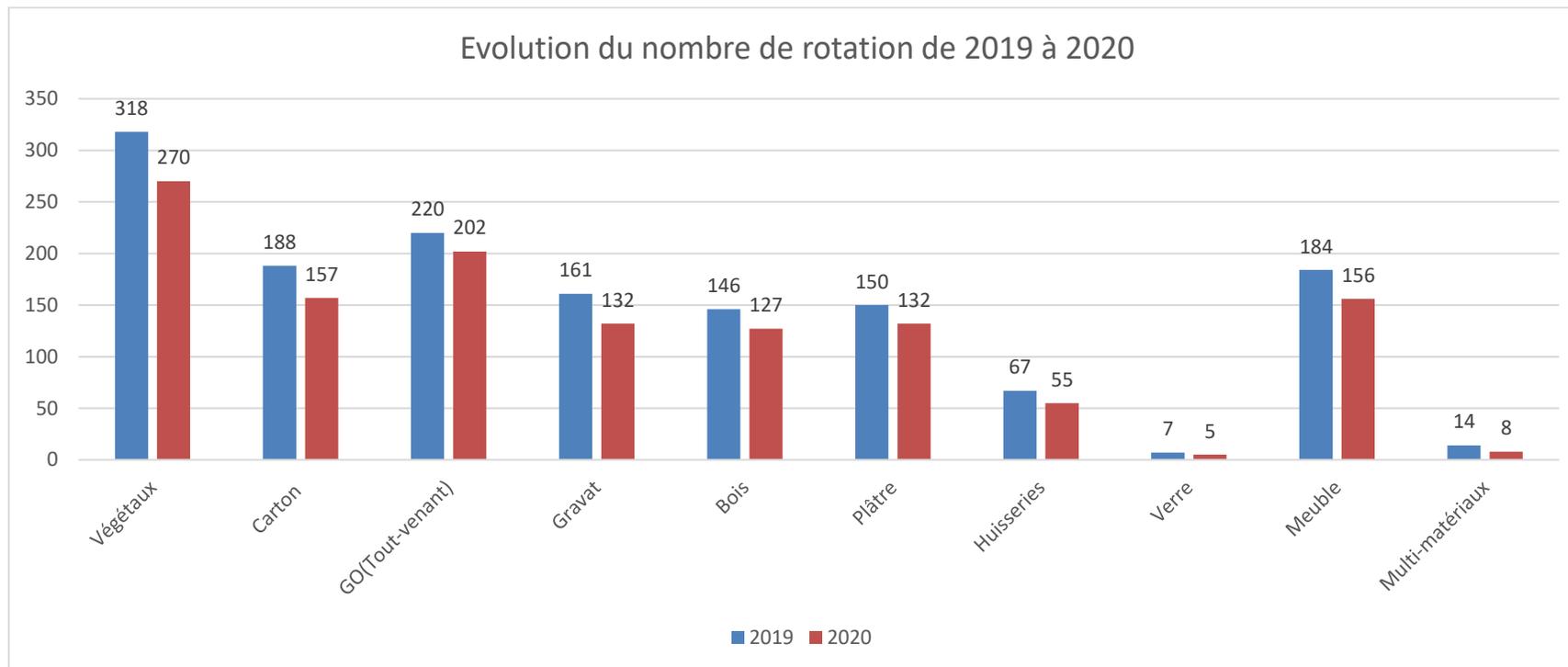
De 2019 à 2020, nous constatons une diminution de 544,14 tonnes (-13%) pour l'ensemble des déchets des trois déchèteries. Les plus fortes baisses concernent les déchets verts (-194 t), les gravats (-130t) et le bois (-85t). La fermeture des déchèteries pendant la période de confinement liée au COVID-19 peut expliquer en partie cette forte baisse, ainsi que la sécheresse en ce qui concerne la diminution des apports des déchets verts. Seul trois flux sont en légère hausse, il s'agit des huisseries (+ 3,43t), des textiles (+ 1,24t) et des meubles (+ 15,34t).

3.12 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES EN 2020



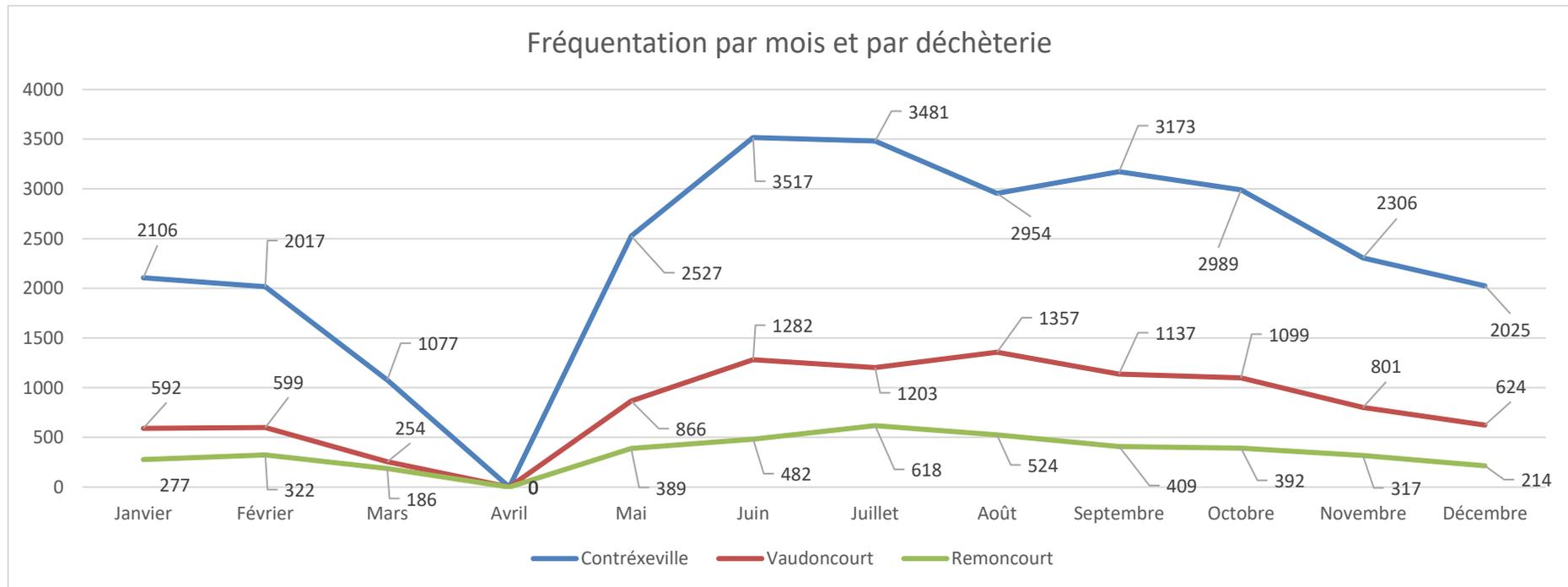
Les habitants apportent en moyenne 50,4 kg de gravats et 37,16 kg de déchets verts par an à la déchèterie. Ces apports sont les plus importants.

3.13 NOMBRE DE ROTATION DES BENNES DES DECHETERIES DE 2019 À 2020



Il y a eu 1244 vidages de bennes en 2020. De 2019 à 2020, il y a une baisse de 211 rotations de bennes. Le nombre de rotations des végétaux est le plus important avec 270 vidages. A contrario, le nombre de rotation du verre est le moins important avec 5 rotations.

3.14 FRÉQUENTATION PAR MOIS DES DECHETERIES EN 2020



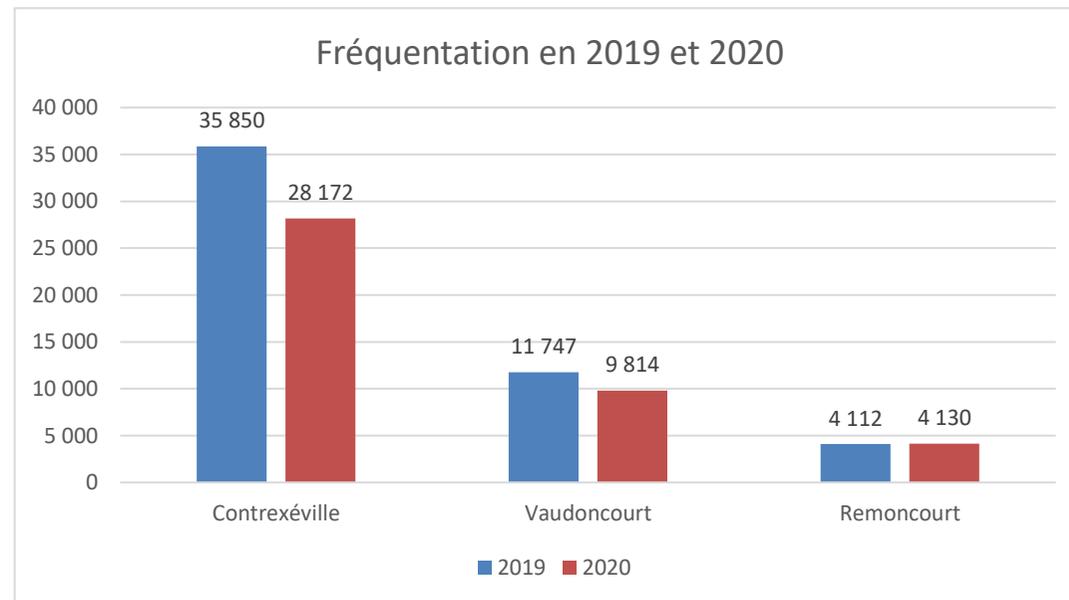
La déchèterie de Contréville a dénombré 28 172 passages en 2020. Nous observons que la fréquentation la plus importante est en juin avec 3517 passages et la plus basse (hors période de confinement) en février avec 2017 personnes.

La déchèterie de Vaudoncourt a recensé 9814 passages en 2019. La fréquentation la plus haute est en août avec 1357 passages et la plus basse (hors période de confinement) est en janvier avec 592 passages.

La déchèterie de Remoncourt a attiré 4 130 personnes en 2019. La fréquentation la plus haute est en juillet avec 618 passages et la plus basse (hors période de confinement) est en décembre avec 214 passages.

3.15 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE 2018 À 2019

Fréquentation des déchèteries				
Déchèterie	2019	2020	Évolution en nombre	Évolution en %
Contrexéville	35 850	28 172	-7 678	-21,4
Vaudoncourt	11 747	9 814	-1 933	-16,5
Remoncourt	4 112	4 130	18	0,4
Total	51 709	42 116	-9 593	-18,6

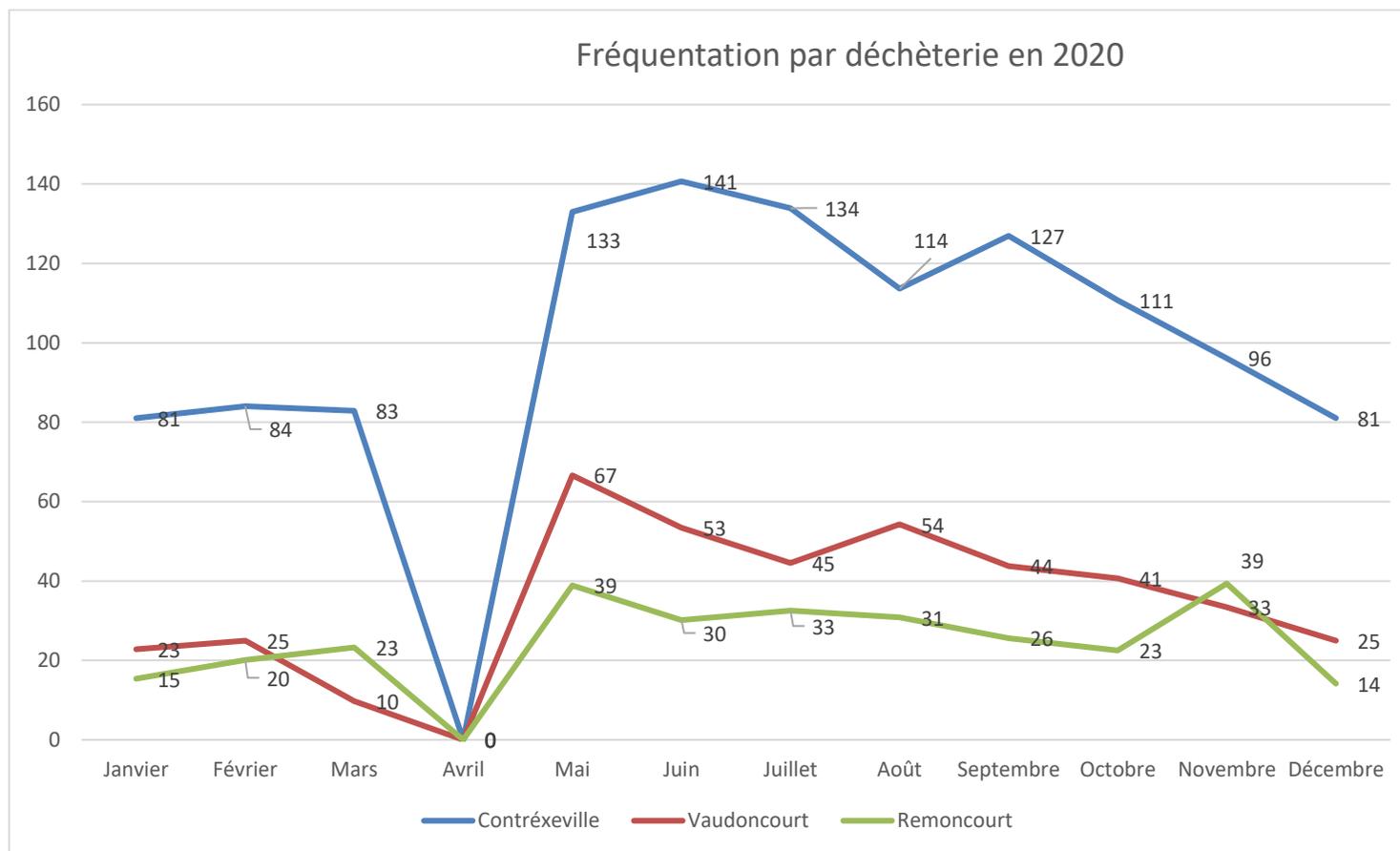


Nous pouvons constater que la fréquentation des trois déchèteries a baissé de 9 593 passages de 2019 à 2020.

Soit une baisse de 18,6 % environ dans le détail, la baisse est de 7 678 personnes (-21,4%) à Contrexéville, de 1 933 passages (16,5%) à Vaudoncourt. La fréquentation de la déchèterie de Remoncourt a très légèrement augmentée de 18 passages (+ 0,4%).

Cela est en partie due d'une part à la période de fermeture liée au COVID-19 et d'autre part à la sécheresse qui a limité les apports en déchets verts.

3.16 MOYENNE DE LA FREQUENTATION PAR DÉCHÈTERIE PAR MOIS

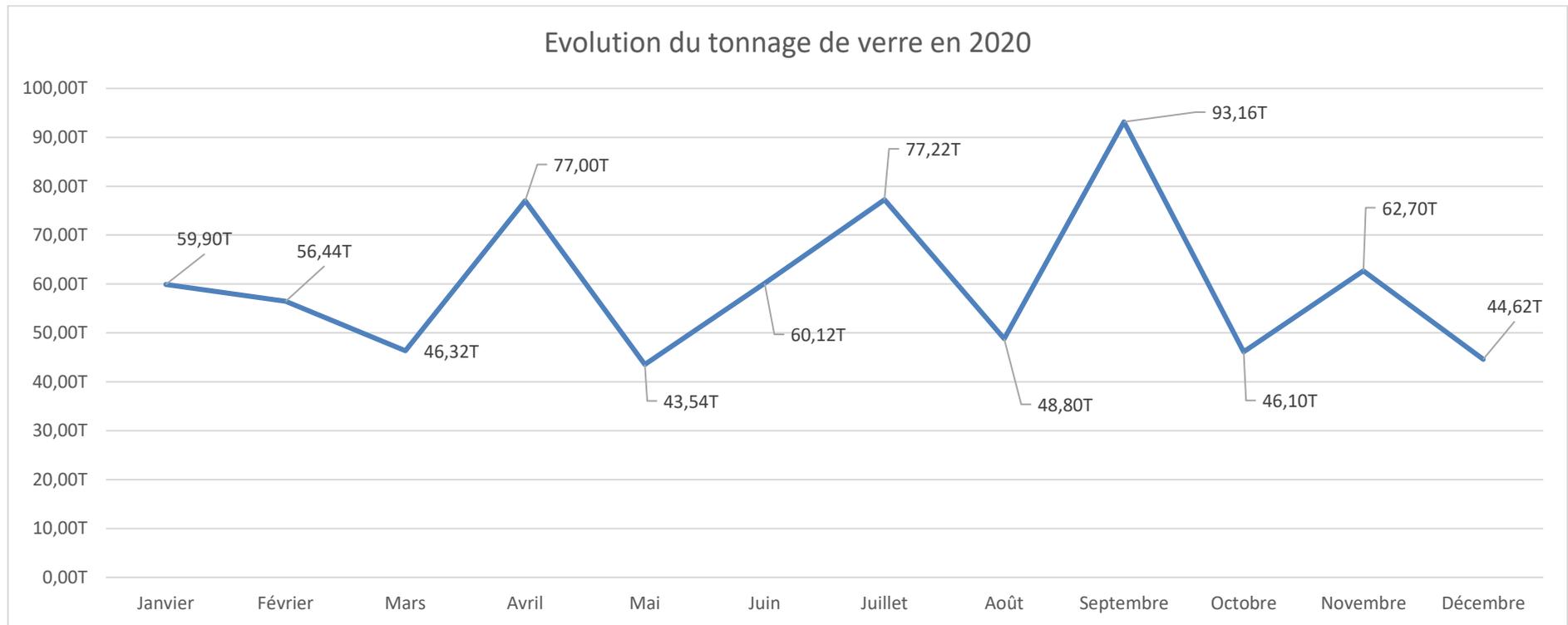


En 2020, il y a en moyenne 99 personnes par jour à la déchèterie de Contrexéville, 35 à la déchèterie de Vaudoncourt et 24 à la déchèterie de Remoncourt. Nous pouvons constater une forte fréquentation de Mai à Septembre.

3.17 LE PARC DE CONTENEURS À VERRE

Commune	TOTAL
Aingeville	1
Aulnois	1
Auzainvilliers	2
Bazoilles-et-Ménil	1
Beaufremont	1
Belmont-sur-Vair	1
Bulgnéville	6
Contrexéville	23
Crainvilliers	2
Dombrot-sur-Vair	2
Domèvre-sous-Montfort	1
Domjulien	2
Estrennes	1
Gemmelaincourt	1
Gendreville	1
Hagnéville-et-Roncourt	2
Haréville	3
Houécourt	2
Malaincourt	1
Mandres-sur-Vair	2
Médonville	1
Monthureux-le-Sec	1
Morville	1
Neuveville-sous-Montfort (La)	1
Norroy	2
Offroicourt	1
Parey-sous-Montfort	1
Remoncourt	3
Rozerotte et Ménil	2
Saint-Ouen-lès-Parey	4
Saint-Remimont	2
Sandaucourt	2
Saulxures-lès-Bulgnéville	2
Sauville	2
Suriauville	1
They-sous-Montfort	2
Thuillières	1
Urville	1
Vacheresse-et-la-Rouillie (La)	2
Valfroicourt	2
Valleroy-le-Sec	1
Vaudoncourt	1
Vittel	22
Viviers-lès-Offroicourt	1
Vrécourt	2
TOTAL	117

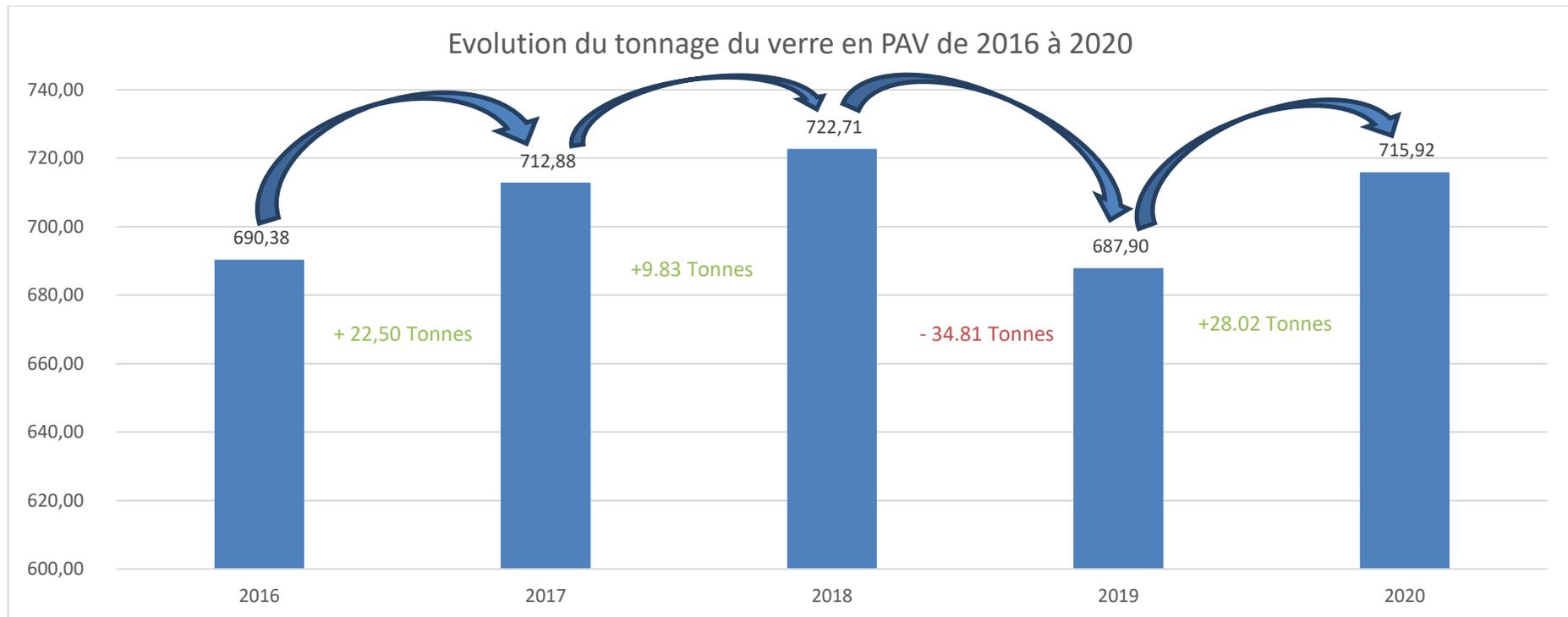
3.18 LE PARC DE CONTENEURS À VERRE EN 2020



En 2020, il y a eu 715,92 tonnes collectées en PAV.

Nous pouvons constater que le tonnage par mois varie de 43,54 à 93,16 tonnes. Le tonnage est irrégulier d'un mois à l'autre.

3.19 EVOLUTION DU TONNAGE DU VERRE EN PAV DE 2016 À 2020



Après avoir diminué entre 2018 et 2019, le tonnage du verre a augmenté de 28.02 tonnes environ en 2020.

3.20LE TONNAGE DU VERRE PAR COMMUNE DE 2019 À 2020

Communes	2019	2020	Evolution en % de 2019 à 2020
AINGEVILLE	3,64	4,04	10,99%
AULNOIS	6,5	6,6	1,54%
AUZAINVILLIERS	8,76	9,94	13,47%
BAZOILLES-ET-MENIL	5,78	5,4	-6,57%
BEAUFREMONT	3,56	3,66	2,81%
BELMONT-SUR-VAIR	6,24	6,4	2,56%
BULGNEVILLE	59,54	60,14	1,01%
CONTREXEVILLE	106,34	101,38	-4,66%
CRAINVILLIERS	6,1	9,08	48,85%
DOMBROT-SUR-VAIR	12,26	11,18	-8,81%
DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	2,78	4,6	65,47%
DOMJULIEN	6,54	7,3	11,62%
ESTRENNES	3,26	4,34	33,13%
GEMMELAINCOURT	4,8	5,94	23,75%
GENDREVILLE	5,02	5,48	9,16%
HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	4,52	4,16	-7,96%
HAREVILLE	15,42	21,18	37,35%
HOUECOURT	15,5	15,9	2,58%
LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	9,58	8,84	-7,72%
LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	5,54	6,24	12,64%
MALAINCOURT	2,34	2,38	1,71%
MANDRES-SUR-VAIR	12	12,08	0,67%
MEDONVILLE	3,82	3,72	-2,62%
MONTHUREUX-LE-SEC	7,22	7,88	9,14%
MORVILLE	2,44	2,96	21,31%
NORROY	16,4	12,98	-20,85%
OFFROICOURT	7,34	7,92	7,90%
PAREY-SOUS-MONTFORT	4,92	6,04	22,76%
REMONCOURT	24,28	26,02	7,17%
ROZEROTTE	9,16	9,22	0,66%
SAINT-OUEN-LES-PAREY	6,54	7,28	11,31%
SAINT-REMIMONT	11,62	11,24	-3,27%
SANDAUCOURT	8,98	9,72	8,24%
SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	8,62	8,38	-2,78%
SAUVILLE	19,82	22,28	12,41%
SURIAUVILLE	4,8	5,72	19,17%
THEY-SOUS-MONTFORT	6,22	6,96	11,90%
THUILLIERS	6,4	9,36	46,25%
URVILLE	3,7	2,64	-28,65%
VALFROICOURT	10,34	11,82	14,31%
VALLEROY-LE-SEC	4,54	5,42	19,38%
VAUDONCOURT	4,18	4,14	-0,96%
VITTEL	196,08	201,02	2,52%
VIVIERS-LES-OFFROICOURT	1,22	1,32	8,20%
VRECOURT	13,24	15,62	17,98%
total	687,9	715,92	0,04

4. BILAN DES TONNAGES DES DÉCHÈTS MÉNAGÈRS

EN 2019, 18 834 HABITANTS		EN 2020, 18 834 HABITANTS	
OMR			
OMr collectées :	4335 T	OMr collectées :	4009
Poids par habitant :	230 KG	Poids par habitant :	213
TOUT VENANT DES DECHÉTERIES			
Tout venant collecté :	478 KG	Tout venant collecté :	424KG
Poids par habitant	25 KG	Poids par habitant	23 KG
OMR + TOUT VENANT			
			236
OMR + Tout venant par habitant	255 KG	OMR + Tout venant par habitant	KG
RECYCLABLES SECS			
déchets recyclables secs collectés	771 T	déchets recyclables secs collectés	763 T
Poids par habitant :	41 KG	Poids par habitant :	40 KG
Le Verre (PAV)			
Verre collecté :	688 T	Verre collecté :	716 T
Poids par habitant :	37KG	Poids par habitant :	38 KG

En 2020, le poids collecté des ordures ménagères a baissé de **326 tonnes** par rapport à 2019. Le ratio passe de **230 à 213kg par habitant en 2020**.

Le tonnage tout-venant a également baissé de **54 tonnes en 2020**. Le ratio passe de **25 à 23kg par habitant**.

Les recyclables secs suivent la même tendance avec une baisse de 8 tonnes. Le poids par habitant passe de **41 à 40 kg**.

L'apport de verre a fortement augmenté de **28 tonnes**. Le poids par habitant passe de **37 à 38 kg**.

La fréquentation en déchèterie a baissé de **18,6 %**.

Ces indicateurs indiquent que la production globale des déchets ménagers et assimilés a diminué sur le territoire de la CCTE.

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1 MATRICE STANDARD DE PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS

Année 2020 Montants HT / tonne			Flux de déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels		Déchets des collectivités Déchets verts
Ratio en kg collecté/habitant			232,00	38,00	47,00	40,00	123,00	7,00	16,00	505,00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	18,28	5,09	45,13	14,78	15,12	28,06	1,33	18,31
		Communication	1,77	0,49	4,37	1,43	1,46	2,71	0,13	1,77
		TOTAL Fonctionnelles	20,05	5,59	49,49	16,21	16,59	30,77	1,46	20,08
	Techniques	Prévention	3,34	3,34	3,33	---	3,33	3,34	---	3,34
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	5,31	11,20	13,40	5,07	---	15,19	---	7,13
		Collecte	94,81	46,57	338,26	132,50	76,64	286,26	11,43	112,33
		TOTAL Collecte et pré-collecte	100,12	57,77	351,66	137,57	76,64	301,46	11,43	117,49
		Transfert/Transport	21,40	---	22,64	---	49,76	21,11	---	30,07
Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---	---		

	Tri et conditionnement	---	---	163,83	---	3,73	31,82	---	47,18
	Compostage	---	---	---	39,80	1,49	---	4,58	10,34
	Incinération	---	---	---	---	18,85	---	---	18,85
	Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	18,62	---	---	18,62
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---	---
	Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	163,83	39,80	42,70	31,82	4,58	63,45
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	7,79	---	---	7,79
	Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Techniques	124,86	61,10	541,47	177,37	180,22	357,73	16,00	176,19
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	144,91	66,69	590,96	193,59	196,81	388,50	17,47	196,27